

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 777

3 août 2005

SOMMAIRE

24 Sport Village - Società Immobiliare S.A., Luxembourg	37292	Finstone, S.à r.l., Luxembourg	37271
A & T S.A., Troisvierges	37271	FOYER RE, Compagnie Luxembourgeoise de Réassurance S.A., Luxembourg	37287
Aerotrading Insurance S.A., Luxembourg	37286	Fondation Autisme Luxembourg	37258
Aerotrading S.A., Luxembourg	37284	Garage Jean Schalz, S.à r.l., Echternach	37259
Aerotrading S.A., Luxembourg	37284	Gartmore Sicav, Luxembourg	37294
Aerotrading S.A., Luxembourg	37284	GSC European CDO II S.A., Luxembourg	37251
Agrati Participations S.A., Luxembourg	37257	Hagara Holding S.A., Luxembourg	37282
Agrimilk S.C., Urspelt	37263	Hasa Holding S.A., Luxembourg	37282
Agrimilk S.C., Urspelt	37264	Hondsclub Diesgröndchen Useldeng, A.s.b.l., Useldange	37273
Allianz Global Investors Fund, Sicav, Senningerberg	37286	Hong Shen Da, S.à r.l., Rollingen	37278
Aral Center Nagel, S.à r.l., Vianden	37252	Indesit Company Financial Services Luxembourg S.A., Luxembourg	37285
Atomo, Sicav, Luxembourg	37293	International Allied Services S.A., Wiltz	37267
Audiolux S.A., Luxembourg-Kirchberg	37287	Invest in Luxembourg S.A., Luxembourg	37282
Avico Junk, S.à r.l., Echternach	37259	(The) Jupiter Global Active Fund, Sicav, Luxembourg	37292
B.E.S.E.R., Bureau d'Etudes de Systèmes de Sécurité Electroniques - Recherche & Développement S.A., Wilwerdange	37254	Kleng Garage, S.à r.l., Ettelbruck	37273
Baring Mutual Fund Management S.A., Luxembourg	37294	(Die) Küche, S.à r.l., Huncherange	37294
BBG Financial Services, S.à r.l., Luxembourg	37278	Le Foyer Santé Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg-Kirchberg	37259
CF Fukoku Luxembourg S.A., Luxembourg	37290	Le Foyer-Arag, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg-Kirchberg	37287
COMCO MCS S.A., Luxembourg	37252	Lux Valentino S.A., Luxembourg	37278
Diedling, S.à r.l., Echternach	37259	Luxiver S.A.H., Luxembourg	37291
Dominoes S.A., Troisvierges	37252	Luxiver S.A.H., Luxembourg	37291
Eaton S.A., Luxembourg	37277	Luxlite, S.à r.l., Luxembourg	37289
Euro Re S.A., Luxembourg	37277	M.A.N.I. S.A., Luxembourg	37286
Europ Assistance, Société d'Assistance S.A., Luxembourg-Kirchberg	37272	M.C & Partners S.A., Luxembourg	37281
European Media Ventures S.A., Luxembourg	37283	Maclemain Exposition, S.à r.l., Troine-Route	37253
Everson S.A., Luxembourg	37280	Maclemain, S.à r.l., Troine-Route	37252
Executive Coaching and Training, S.à r.l., Schoenfels	37295	Max Bulk Cargo S.A., Weiswampach	37270
F.D.Q. S.A., Luxembourg	37293	MGT Membranen und Gummitechnik, S.à r.l., Gonderange	37260
F.D.V. Holding S.A., Luxembourg	37295	MGT Membranen und Gummitechnik, S.à r.l., Gonderange	37261
Ferrero International S.A., Senningerberg	37260	Motothek Echternach, S.à r.l., Echternach	37259
Ferrero International S.A., Senningerberg	37260	Odd Investments S.A., Luxembourg	37289
Financière Saint Roque Holding S.A., Luxembourg	37251	Odd Investments S.A., Luxembourg	37289

Odd Investments S.A., Luxembourg	37289	Sanpaolo AM Luxembourg S.A., Sanpaolo IMI	
Odd Investments S.A., Luxembourg	37289	Asset Management Luxembourg S.A., Luxem-	
Optident, S.à r.l., Wasserbillig	37284	bourg	37280
Optident, S.à r.l., Wasserbillig	37285	Sigma Pool A.G., Luxembourg	37288
PB Consulting S.A., Luxembourg	37286	Sigma Pool A.G., Luxembourg	37288
PB Consulting S.A., Luxembourg	37286	Soft Way S.A., Useldange	37253
Petreco, S.à r.l., Luxembourg	37277	Soft Way S.A., Useldange	37253
Polu, S.à r.l., Bettborn	37272	Soft Way S.A., Useldange	37253
Président International S.A., Luxembourg	37257	Soft Way S.A., Useldange	37253
Président International S.A., Luxembourg	37288	Sport Mode, S.à r.l., Diekirch	37253
Proluxrail Holding S.A., Grevenmacher	37290	Starbuild Holding S.A., Luxembourg	37291
Proluxrail Holding S.A., Grevenmacher	37290	Storage SCI, Echternach	37261
Proluxrail Holding S.A., Grevenmacher	37290	Sural Europe S.A., Luxembourg	37279
Proluxrail Holding S.A., Grevenmacher	37291	TBA Trust Board Associates S.A., Luxembourg . .	37281
Property Siegen, S.à r.l., Luxembourg	37254	Télé-Antenne de la Commune de Wilwerwiltz,	
Real Estate Europe (JB) S.A., Luxembourg	37287	A.s.b.l., Wilwerwiltz	37264
Real Estate Europe (JB) S.A., Luxembourg	37287	Télé-Antenne de la Commune de Wilwerwiltz,	
Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Com-		A.s.b.l., Wilwerwiltz	37267
pany, Luxembourg	37279	Tomka Investment S.A., Luxembourg	37281
Repromed S.A., Remich	37258	Vossloh Infrastructure Services Luxembourg S.A.,	
Salon Malou, S.à r.l., Echternach	37251	Rodange	37250
Sanpaolo AM Luxembourg S.A., Sanpaolo IMI		Vossloh Infrastructure Services Luxembourg S.A.,	
Asset Management Luxembourg S.A., Luxem-		Rodange	37250
bourg	37279	Vossloh Infrastructure Services Luxembourg S.A.,	
Sanpaolo AM Luxembourg S.A., Sanpaolo IMI		Rodange	37250
Asset Management Luxembourg S.A., Luxem-		Wisley S.A., Luxembourg	37276
bourg	37280		

**VOSSLOH INFRASTRUCTURE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. SOLUXTRAFER S.A.).**

Siège social: L-4830 Rodange, 2-4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.824.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Signature.

(029743.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

**VOSSLOH INFRASTRUCTURE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. SOLUXTRAFER S.A.).**

Siège social: L-4830 Rodange, 2-4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Signature.

(029745.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

**VOSSLOH INFRASTRUCTURE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. SOLUXTRAFER S.A.).**

Siège social: L-4830 Rodange, 2-4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.824.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Signature.

(029746.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

FINANCIERE SAINT ROQUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.705.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 15 novembre 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat d'un Administrateur et du Commissaire sont venus à échéance en date du 1^{er} septembre 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, l'Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour, le mandat des deux autres Administrateurs sont venus à échéance à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Massimo Conti, Entrepreneur, né en Italie à Fidenza, le 8 août 1956, demeurant à Collecchio, Strada Biscie S. Martino Sinzan, 4, en qualité de Président et Administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Alberto Del Missier, infirmier, né en Italie à Bisceglie (BA), le 26 août 1951, demeurant à Treviglio (Italie), Via M. D'Azeglio, 6, en qualité d'Administrateur de la société;
- Monsieur Nicola di Benedetto, employé, né en Italie à Crema (CR), le 8 mai 1952, demeurant à Treviglio (Italie), Viale Piave, 31, en qualité d'Administrateur de la société.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

FINANCIERE SAINT ROQUE S.A.

M. Conti

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00404. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(028743.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SALON MALOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 12, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.795.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2005, réf. DSO-BC00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2005.

Signature.

(900992.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

GSC EUROPEAN CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 102.919.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 4 mars 2005, que l'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, domicilié au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée Réviseur d'Entreprise de la société avec effet immédiat au 4 mars 2005 aux conditions conclues avec la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01550. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(029585.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

DOMINOES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R. C. Luxembourg B 94.013.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 11 mars 2005, réf. DSO-BC00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 mars 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901004.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

ARAL CENTER NAGEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 1, rue de Bettel.
R. C. Luxembourg B 97.100.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 11 mars 2005, réf. DSO-BC00111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 mars 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901005.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

MACLEMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 30.
R. C. Luxembourg B 96.092.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 22 mars 2005, réf. DSO-BC00269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901063.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

COMCO MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 4, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 41.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 mars 2005

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Stefan König a été renouvelé pour une durée de trois ans. Le mandat d'administrateur de Monsieur Armin Duchstein a été renouvelé pour une durée d'un an. Monsieur Lutz Koch a été nommé comme administrateur pour une durée d'un an. Le mandat d'administrateur de Monsieur Bertram Sauder n'a pas été renouvelé. Le mandat de commissaire de Monsieur Jean-Paul Elvinger est renouvelé pour une durée d'un an.

Suite aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 9 mars 2005, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

- a) Monsieur Stefan König, administrateur-délégué,
- b) Monsieur Lutz Koch, administrateur,
- c) Monsieur Armin Duchstein, administrateur.

Le commissaire est Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, demeurant à L-2134 Luxembourg, rue Charles Martel 52.

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège de la société du n° 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg au n° 4, rue Auguste Neyen L-2233 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMCO MCS S.A.

S. König

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00349. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028777.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SOFT WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 15, rue Schiessbierg.
R. C. Luxembourg B 104.665.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 22 mars 2005, réf. DSO-BC00259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mars 2005.

Signature.

(901016.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

SOFT WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 15, rue Schiessbierg.
R. C. Luxembourg B 104.665.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 22 mars 2005, réf. DSO-BC00260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mars 2005.

Signature.

(901017.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

SOFT WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 15, rue Schiessbierg.
R. C. Luxembourg B 104.665.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 mars 2005, réf. DSO-BC00261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mars 2005.

Signature.

(901018.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

SOFT WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 15, rue Schiessbierg.
R. C. Luxembourg B 104.665.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 22 mars 2005, réf. DSO-BC00262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mars 2005.

Signature.

(901019.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

SPORT MODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.
R. C. Diekirch B 5.550.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2005, réf. DSO-BC00164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2005.

Signature.

(900993.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

MACLEMAIN EXPOSITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 29.
R. C. Luxembourg B 91.813.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 22 mars 2005, réf. DSO-BC00266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901062.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

B.E.S.S.E.R., BUREAU D'ETUDES DE SYSTEMES DE SECURITE ELECTRONIQUES - RECHERCHE & DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 3A, route de Troisvierges.
R. C. Luxembourg B 103.161.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 11 mars 2005, réf. DSO-BC00103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 mars 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901006.3/832/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

PROPERTY SIEGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.888.

In the year two thousand and five, on the tenth day of the month of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SN PROPERTIES, S.à r.l. (previously SHARPEY INVESTMENTS, S.à r.l.), a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 104.544,

hereby represented by Mr Koen Van Baren, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given on 10 March 2005.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of PROPERTY SIEGEN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated under the name of HELADO INVESTMENTS, S.à r.l., by a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, of 10 December 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The Company's articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Tom Metzler, notary prenamed, of 17 December 2004, not yet published.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, subject to a share premium amounting to one million five hundred seventy thousand eighty-four Euro (EUR 1,570,084.-).

2. To issue one (1) new share so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of one (1) share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and the payment of a share premium amounting to one million five hundred seventy thousand eighty-four Euro (EUR 1,570,084.-) by SN PROPERTIES, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 104.544, acting in its capacity of subscriber (the «Subscriber»), by a contribution in cash.

4. To amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. To appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as certified auditor («réviseur d'entreprises») of the Company.

6. Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, subject to a share premium amounting to one million five hundred seventy thousand eighty-four Euro (EUR 1,570,084.-), the whole to be fully paid up through a cash contribution.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue one (1) new share so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, on payment of the before said share premium.

Subscription / Payment

Thereupon, Mr Koen Van Baren, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney-in-fact of the Subscriber, by virtue of a proxy given on 10 March 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to one (1) new share of the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), and to pay the share premium amounting to one million five hundred seventy thousand eighty-four Euro (EUR 1,570,084.-).

This share premium is allocated to a share premium account.

The share and the share premium are wholly paid-up by a contribution in cash of an amount of one million five hundred seventy thousand one hundred eighty-four Euro (EUR 1,570,184.-), which is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the subscription of one (1) share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and the payment of a share premium amounting to one million five hundred seventy thousand eighty-four Euro (EUR 1,570,084.-) by the Subscriber by a contribution in cash.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred Euro) represented by 126 (one hundred twenty-six) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.178, as certified auditor («réviseur d'entreprises») of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately eighteen thousand one hundred euro.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SN PROPERTIES, S.à r.l. (anciennement SHARPEY INVESTMENTS, S.à r.l.), une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.544,

ici représentée par Monsieur Koen Van Baren, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2005.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de PROPERTY SIEGEN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée sous le nom de HELADO INVESTMENTS, S.à r.l., par un acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 10 décembre 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Tom Metzler, notaire prénommé, le 17 décembre 2004, en cours de publication.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de cent euros (EUR 100) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à douze mille six cent euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à un million cinq cent soixante-dix mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.570.084,-).

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription d' une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et du paiement d'une prime d'émission s'élevant à un million cinq cent soixante-dix mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.570.084,-) par SN PROPERTIES, S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.544, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), avec paiement par contribution en espèces.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg comme réviseur d'entreprises de la Société.

6. Divers.

A requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à douze mille six cent euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à un million cinq cent soixante-dix mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.570.084,-).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de cent vingt-cinq (125) parts sociales à cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, moyennant paiement de la prime susmentionnée.

Souscription

Ensuite, Monsieur Koen Van Baren, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur susmentionné, en vertu de la procuration donnée le 10 mars 2005.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et payer la prime d'émission s'élevant à un million cinq cent soixante-dix mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.570.084,-).

La totalité de cette prime d'émission est affectée à compte prime d'émission.

La part sociale ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de un million cinq cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.570.184,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et le paiement de la prime d'émission s'élevant à un million cinq cent soixante-dix mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.570.084,-), par le souscripteur par une contribution en espèces.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6, des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cent euros) représenté par 126 (cent vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.178, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à dix-huit mille cent euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Van Baren, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2005, vol. 531, fol. 16, case 1. – Reçu 15.701,84 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(029076.3/231/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

AGRATI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 42.335.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Maître Alex Schmitt, avocat, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Cesare A. Agrati, industriel, demeurant 2, viale Monza (Italie);
- Monsieur Pier Antonio Agrati, industriel, demeurant via Vittorio Veneto à I-20050 Veduggio con Colzano;
- Monsieur Paolo Pozzi, directeur commercial, demeurant 16, via Giuseppe Garibaldi à I-Sirtori (Lecco).

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028739.3/655/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PRESIDENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 86.722.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 7 février 2005 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002**Commissaire aux comptes:*

La Fiduciaire et SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., ayant été révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes l'Assemblée générale a décidé de nommer en remplacement la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Conseil d'administration:

Monsieur Jean Vandeworde ayant remis sa démission de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée générale a décidé de nommer en remplacement Madame Thys Yvette, demeurant à B-1050 Ixelles (Belgique), avenue Jeanne 22/R.C. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029699.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

REPROMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 99.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01081, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027491.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

FONDATION AUTISME LUXEMBOURG

Conseil d'Administration du 28 février 2005.

Profit & Loss pour l'exercice 2005.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT NET
1. Lieu de vie Munshausen (HNPE)			
Salaires, Formation	914.780 EUR		
Frais fonctionnement	169.208 EUR		
Recettes		1.075.989 EUR	
Total Lieu de Vie (HNPE)			-8.000 EUR
2. Centre de jour Munshausen (HNPE)			
Salaires, Formation	511.119 EUR		
Frais fonctionnement	95.732 EUR		
Recettes		602.851 EUR	
Total Centre de Jour (HNPE)			-4.000 EUR
3. Service diagnostic			
Salaires, Formation	36.408 EUR		
Frais fonctionnement	10.932 EUR		
Recettes		46.840 EUR	
Total Service Diagnostic			-500 EUR
4. Service loisirs			
Colonies externes (parents)			
Bénévoles	3.000 EUR		
Frais divers	8.625 EUR		
Recettes colonies parents		3.600 EUR	
Total Colonies externes			-8.025 EUR
Colonies internes (usagers F2/F3/CDJ)			
Bénévoles	2.800 EUR		
Frais divers	8.019 EUR		
Recettes colonies usagers		6.000 EUR	
Total Colonies internes			-4.819 EUR
5. FAL Divers			
Frais salaires FAL et salaires hors convention	65.000 EUR		
Frais généraux	62.000 EUR		
Projet Serre / Jardin	7.000 EUR		
Intérêts Prêts	20.650 EUR		
Dons		130.000 EUR	
Remboursement Caisse Maladie		24.000 EUR	
Ventes		2.000 EUR	
Intérêts		5.000 EUR	
Total FAL Divers			6.350 EUR
Profit & Loss avant amortissement 2005 FAL	1.915.273 EUR	1.896.279 EUR	-18.994 EUR
Amortissement immobilisations corporelles	140.000 EUR		-140.000 EUR
Profit & Loss après amortissement 2005 FAL	2.055.273 EUR	1.896.279 EUR	-158.994 EUR

G. Huyberechts / B. Fewkes
Président / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD00017. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(029158.3//50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

MOTOTHEK ECHTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 17, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 104.829.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 février 2005, réf. DSO-BB00180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2005.

Signature.

(900985.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

AVICO JUNK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 16-18, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 104.999.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2005, réf. DSO-BC00156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2005.

Signature.

(900986.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

DIEDLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 2, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.062.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2005, réf. DSO-BC00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2005.

Signature.

(900987.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

GARAGE JEAN SCHALZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6453 Echternach, 8, rue Krunn.
R. C. Luxembourg B 97.280.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2005, réf. DSO-BC00159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2005.

Signature.

(900988.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2005.

LE FOYER SANTE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg- Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 72.153.

Les comptes annuels et le rapport du révidéur d'entreprses au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02107, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER-SANTE
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

A. Huberty / G. Wolter

Administrateur / Président

(030608.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 60.814.

Le bilan consolidé de la société au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(025602.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 60.814.

Le bilan de la société au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(025603.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

MGT MEMBRANEN UND GUMMITECHNIK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich.
H. R. Luxembourg B 102.973.

Im Jahre zwei tausend fünf, den vierundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sinderschienen:

1.- Herr Bohumil Stupecky, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Zum Nussbaum 6.

2.- Frau Jana Stupecka, geborene Mikulcakova, Juristin, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Zum Nussbaum 6.

Welche Komparanten den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGT MEMBRANEN UND GUMMITECHNIK, S.à r.l., mit Sitz in L-6238 Breidweiler, 4C, rue Hicht, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 102.973 sind.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 26. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 457 vom 15. November 1994, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph Gloden am 8. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 880 vom 15. Oktober 2001.

Dass das Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt wurde zufolge Gesellschafterbeschluss unter Privatschrift vom 28. mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1209 vom 21. Dezember 2001.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen wurden:

1) Herr Bohumil Stupecky, vorgeannt, vierundsiebzig Anteile	74
2) Frau Jana Stupecka, vorgeannt, sechsundzwanzig Anteile	26
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die vorbenannten Komparanten den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft rückwirkend auf den 1. April 2005 von Breidweiler nach Gonderange zu verlegen.

Die genaue Anschrift lautet: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 5 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 5. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Gonderange.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 16 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 16. Geschäftsjahr Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr sechs hundert fünfzig Euro (EUR 650,-).

Worüberurkunde Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Stupecky, J. Stupecka, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 25 mars 2005, vol. 358, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 11. April 2005.

H. Beck.

(901307.3/201/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

MGT MEMBRANEN UND GUMMITECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich.

R. C. Luxembourg B 102.973.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2005.

H. Beck.

(901308.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

STORAGE SCI, Gesellschaft zivilrechtlicher Natur.

Gesellschaftssitz: L-6452 Echternach, 16, rue Kahlenberg.

H. R. Luxemburg E 642.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend fünf, den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtssitze zu Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Jean-Marie Winandy, Geschäftsmann, wohnhaft in L-6452 Echternach, 16, rue Kahlenberg, und seine Ehegattin,

2.- Frau Sylvie Freichel, Hausfrau, wohnhaft in L-6452 Echternach, 16, rue Kahlenberg.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Familiengesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche den Bestimmungen der Artikel 1832 und folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Verwaltung, die Vermietung und die Verwertung von Immobilien und Grundstücken unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet STORAGE SCI.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ein hundert tausend Euro (EUR 100.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein tausend Euro (EUR 1.000,-).

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Jean-Marie Winandy, Geschäftsmann, wohnhaft in L-6452 Echternach, 16, rue Kahlenberg, und seine Ehegattin, fünfzig Anteile.	50
2.- Frau Sylvie Freichel, Hausfrau, wohnhaft in L-6452 Echternach, 16, rue Kahlenberg, fünfzig Anteile	50
Total: Ein Hundert Anteile	100

Das Gesellschaftskapital wurde ganz in bar eingezahlt, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, so wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von vier (4) Monaten vom Tode an eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen Geschäftsführer vertreten. Gegenüber Dritten ist die Gesellschaft rechts-gültig durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschliessen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter vom Kapital.

Art. 11. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäss Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäss den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

Art. 12. Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter so oft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Freitag im Monat Juni eines jeden Jahres um 11.00 Uhr, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäss Artikel 7 der Satzung zu befinden. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschliesst mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 13. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschliesst.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (EUR 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

2.- Zum Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Jean-Marie Winandy, Geschäftsmann, wohnhaft in L-6452 Echternach, 16, rue Kahlenberg.

Die Gesellschaft wird in jedem Falle rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6452 Echternach, 16, rue Kahlenberg.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.-M. Winandy, S. Freichel, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 25 mars 2005, vol. 358, fol. 76, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 11. April 2005.

H. Beck.

(901287.3/201/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2005.

AGRIMILK, zivilrechtliche Gesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-9774 Urspelt, 19, beim Schlass.
H. R. Luxemburg E 318.

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfundzwanzigsten März.
Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

- 1.-Herr Josephes Van Laar, Landwirt, Ehegatte von Dame Petronella Daems, wohnhaft zu L-9774 Urspelt, geboren zu Margraten (NL) am 5. Januar 1950,
- 2.-Herr Mathieu Van Laar, Landwirt, Ehegatte von Dame Nicole Peiffer, wohnhaft zu L-9774 Urspelt, geboren zu Noorbeek (NL) am 13. November 1953,
- 3.-Herr Antonius Johannes Maria genannt Toni Bossers, Landwirt, Ehegatte von Dame Jeannine Mailliet, wohnhaft zu L-9681 Roullingen geboren zu Wiltz am 7. Oktober 1961.

Diese Kompargenten ersuchten den amtierenden Notar ihnen nachfolgendes zu beurkunden:

a) die zivilrechtliche Gesellschaft AGRIMILK, mit Sitz zu L-9774 Urspelt, 19, beim Schlass, Handelsregister Luxemburg Nummer E 318, wurde gegründet, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 618 vom 16. Juni 2004.

b) das Gesellschaftskapital beläuft sich auf funf hundert zwei und sechzig tausend fünf hundert Euro (EUR 562.500,-) und ist eingeteilt in elf tausend zwei hundert fünfzig (11.250) Anteile zu je fünfzig Euro (EUR 50,-), welches wie folgt gezeichnet ist:

- Herr Josephes Van Laar, vorgeannt drei tausend neun hundert ein und sechzig Anteile	3.961
- Herr Mathieu Van Laar, vorgeannt, drei tausend neun hundert ein und sechzig Anteile	3.961
- Herr Toni Bossers, vorgeannt, drei tausend drei hundert acht und zwanzig Anteile	3.328
Total	11.250

Sodann erklärten die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden zu haben, zu der sie sich als rechtmässig einberufen erklären, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, das Gesellschaftskapital für den Betrag von ein hundert neun und vierzig tausend acht hundert fünfzig Euro (EUR 149.850,-) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Stand von fünf hundert zwei und sechzig tausend fünf hundert Euro (EUR 562.500,-) auf sieben hundert zwölf tausend drei hundert fünfzig Euro (EUR 712.350,-), aufzustocken durch die Ausgabe von zwei tausend neun hundert sieben und neunzig (2.997) neuen Anteilen, zu je fünfzig Euro (EUR 50,-).

Die neu geschaffenen Anteile wurden integral gezeichnet von Herrn Carlo Bertemes, Landwirt, wohnhaft zu L-9755 Hüpperdingen, Hausnummer 44, geboren zu Ettelbrück am 9. August 1977.

Diese Kapitalerhöhung wurde vollständig in Natura getätigt und umfasst folgende Einlagen von Seiten des vorgeannten Herrn Carlo Bertemes:

a. Viehkapital

abgeschätzt auf ein und achtzig tausend sechs hundert Euro (EUR 81.600,-).

b. Maschinenkapital

abgeschätzt auf acht und sechzig tausend zwei hundert fünfzig Euro (EUR 68.250,-).

Gesamtwert der Einbringung durch Herrn Carlo Bertemes ein hundert neun und vierzig tausend acht hundert fünfzig Euro (EUR 149.850,-).

Die Parteien erklären dass der hiervor aufgeführte Viehbestand sowie der Maschinenbestand auf einer durch sie aufgestellten Liste näher aufgeführt sind.

Diese Liste verbleibt nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch die Parteien und durch den amtierenden Notar der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit derselben formalisiert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den ersten Satz von Artikel 1 umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:
«Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschliessen die vorbenannten Personen ihre drei landwirtschaftlichen Betriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Dauer der Gesellschaft zu verlängern und Absatz 1 von Artikel 3 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Dauer der Gesellschaft beträgt fünfzehn Jahre, beginnend am 25. März 2005, und endigend am 24. März 2020».

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 5 der Statuten wie folgt abzuändern:

«**Art. 5.** Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt sieben hundert zwölf tausend drei hundert fünfzig Euro (EUR 712.350,-) das in vierzehn tausend zwei hundert sieben und vierzig (14.247) Anteile von je fünfzig Euro (EUR 50,-) aufgeteilt wird, welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

1) Herr Josephes Van Laar, vorgeannt, drei tausend neun hundert ein und sechzig Anteile	3.961
2) Herr Mathieu Van Laar, vorgeannt, drei tausend neun hundert ein und sechzig Anteile	3.961
3) Herr Toni Bossers, vorgeannt, drei tausend drei hundert acht und zwanzig Anteile	3.328
4) Herr Carlo Bertemes, vorgeannt, zwei tausend neun hundert sieben und neunzig Anteile	2.997
Zusammen	14.247»

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 16 der Statuten umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer die seine zum ausüben gesellschaftszwecklich benötigten Gebäude, landwirtschaftliche Nutzfläche, alle Produktionsrechte, Prämienrechte und die Milchquote der Gesellschaft zur Verfügung zu stellen».

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Carlo Bertemes, vorgeannt, zu einem weiteren Verwalter zu ernennen und demzufolge Absatz eins von Artikel 17 der Statuten umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaftsführung besteht aus vier Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- 1.- Herr Josephes Van Laar, vorgeannt,
- 2.- Herr Mathieu Van Laar, vorgeannt,
- 3.- Herr Toni Bossers, vorgeannt,
- 4.- Herr Carlo Bertemes, vorgeannt.»

Siebter und Letzter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Streichung der Artikel 4 und 28 der Statuten und demzufolge die neue Nummerierung der weiteren Artikel der Statuten.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf zwei tausend sechs hundert fünfzig Euro (EUR 2.650,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Van Laar, M. Van Laar, T. Bossers, C. Bertemes, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 30 mars 2005, vol. 431, fol. 11, case 9. – Reçu 1.498,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 11. April 2005.

U. Tholl.

(901305.3/232/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

AGRIMILK, Société civile.

Siège social: L-9774 Urspelt, 19, beim Schlass.

R. C. Luxembourg E 318.

Statuts coordonnés suivant acte du 25 mars 2005, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(901306.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

TELE-ANTENNE DE LA COMMUNE DE WILWERWILTZ, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck, (anc. A.C.W./E., ANTENNE COLLECTIVE WILWERWILTZ/ENSCHERANGE, A.s.b.l.).

Gesellschaftssitz: Wilwerwiltz.

H. R. Luxembourg F 989.

STATUTEN

1. Bert Allard, Landwirt, geboren zu Wiltz, am 21. März 1947, wohnhaft zu L-9976 Wilwerwiltz, 2 an Aasselbaach, Präsident.

2. Jean Bredimus, Techniker, geboren zu Mondercange, am 6. November 1945, wohnhaft zu L-9767 Pintsch, 5 bei der Kapell, Mitglied.

3. Henri Hengesch, Angestellter, geboren zu Clerf, am 24. August 1956, wohnhaft zu L-9976 Wilwerwiltz, 6 cité Penscherbiérg, Kassierer.

4. Corneille Hulsbosch, Geschäftsmann, geboren zu Noordwijkerhout (NL), am 2. März 1949, wohnhaft zu L-9747 Enscherange, 1 am Burreneck, Mitglied.

5. Lucien Scharll, Landwirt, geboren zu Wiltz. am 21. September 1948, wohnhaft zu L-9760 Lellingen, 3 op Heisbrich, Vize-Präsident.

6. Camille Schmit, Landwirt, geboren zu Lellingen. am 15. Dezember 1939, wohnhaft zu L-9760 Lellingen, 1 Ennescht Duerf, Mitglied.

7. Roger Thies, Elektrikermeister, geboren zu Wiltz, an 1. Juni 1958, wohnhaft zu L-9767 Pintsch, Hausnummer 31A, Mitglied.

8. Christian Fretz, Handwerker, geboren zu Wiltz, am 2. März 1968, wohnhaft zu L-9976 Wilwerwiltz, 8 an Aasselbaach, Mitglied.

9. Marcel Chevallier, Rentner, geboren zu Zaandam (NL), am 10. Januar 1940, wohnhaft zu L-9747 Enscherange, 13 am Burreneck, Mitglied.

10. Alain Chevallier, Angestellter, geboren zu Zaandam (NL) am 30. Juli 1969, wohnhaft zu L-9747 Enscherange, 17 Ennescht Duerf, Sekretär.

Alle Luxemburger Nationalität, mit Ausnahme von Marcel Chevallier und Corneille Hulsbosch, welche Niederländische Bürger sind.

Die Unterzeichneten, handeln in ihrer Eigenschaft als einzige Mitglieder der A.C.W./E., ANTENNE COLLECTIVE WILWERWILTZ/ENSCHERANGE, A.s.b.l. und treffen einstimmig den Beschluss die Statuten ganz zu ändern um ihnen somit folgenden Wortlaut zu geben in Gemässheit des Gesetzes vom 21. April 1928 sowie es abgeändert wurde:

Alle Unterzeichneten und in Zukunft eintretende Mitglieder unterwerfen sich diesen Satzungen sowie allen durch den Verwaltungsrat zu erlassenden Reglemente.

Art. 1. Name, Sitz

Die Vereinigung ohne Gewinnzweck trägt den Namen, TELE-ANTENNE DE LA COMMUNE DE WILWERWILTZ, association sans but lucratif. Ihr Sitz befindet sich im Centre Communal Wilwerwiltz.

Art. 2. Dauer

Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt. Eine Auflösung der Gesellschaft kann nur unter Beachtung von Art. 20 des Gesetzes vom 21, April 1928 erfolgen.

Art. 3. Gegenstand

Die Vereinigung hat zum Gegenstand, ihren Mitgliedern den Anschluss an die Gemeinschaftsantenne zu bieten, und damit einen besseren Empfang der Radio- und Fernsehübertragungen zu gewährleisten. Die Vereinigung kann alle Rechtsgeschäfte tätigen die hiermit direkt oder indirekt in Zusammenhang stehen und die Verwirklichung des Gegenstandes der Vereinigung fördern.

Art. 4. Mitglieder

Mitglieder der Vereinigung können nur Einwohner und Eigentümer werden, welche sich innerhalb des Bebauungsplanes der Gemeinde Wilwerwiltz befinden. Hierzu bedarf es eines schriftlichen Antrages an den Verwaltungsrat, der über die Annahme oder die Ablehnung des Antrages entscheidet. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, sie darf jedoch nicht weniger wie 10 betragen.

In allen Zweifelsfällen entscheidet der Vorstand.

Art. 5. Anschlussgebühr

Die Mitglieder der Vereinigung zahlen eine einmalige Einlage, die auf 750,- EUR festgelegt wurde. Es obliegt dem Verwaltungsrat, unter gegebenen Umständen, wie z.b. bei neuen Investitionen, eine Zusatzeinlage festzulegen. Die Höhe der Zusatzeinlage muss van der ordentlichen Generalversammlung bestätigt werden.

Art. 6. Jährlicher Beitrag

Der jährliche Beitrag für Kapitalrückzahlung sowie für Betriebs- und Unterhaltskosten wird durch die jährliche ordentliche Generalversammlung festgelegt, dieser wurde auf 100,- EUR festgelegt.

Der Betrag für die Autorenrechte ist auf der Rechnung separat auszuweisen, dieser wurde auf 15,- EUR festgelegt Die Rechnung ist innerhalb eines Monats zahlbar.

Die periodischer Trennung des Anschlusses von maximal 2 Jahren ist möglich durch Zahlung von jeweils 50,- EUR bei Trennung und Verbindung. Nach 5 Jahren Trennung verfällt der Hausanschluss an die Vereinigung

Art. 7. Austritt der Mitglieder

Die Mitglieder können aus der Vereinigung austreten. Der jährlicher Beitrag wird nicht erstattet.

Art. 8. Hausanschlüsse

Hierbei unterscheidet man grundsätzlich zwischen drei Arten von Anschlüssen:

a) Einfamilienhäuser: Die Mitgliedschaft berechtigt zu einem Hauptanschluss.
b) Mehrfamilienhäuser mit Appartement- oder Mietwohnungen: Auch hier berechtigt die Mitgliedschaft zu einem Hauptanschluss pro angeschlossener Wohneinheit oder pro Mietwohnung. Hierbei ist es gleichgültig, ob es sich um eine Ein- oder Mehrzimmerwohnung handelt.

c) Öffentliche und private Alters-, Pflege-, Erholungs- und Ferienheime: Auch hier berechtigt die Mitgliedschaft zu einem Hauptanschluss nur darf die Anzahl der Fernsehgeräte sich jedoch nicht nachteilig auf das Verteilernetz der Vereinigung auswirken. Deshalb ist vom Eigentümer des Heimes eine diesbezügliche Verstärkeranlage einzurichten. Die hauseigene Anlage unterliegt der technischen Kontrolle des Verwaltungsrates der Vereinigung.

Der Antennenanschluss ist an die Immobilie gebunden und kann beim Verkauf dieser Immobilie nicht verlegt werden.

Bei der Antragstellung für einen neuen Hauptanschluss werden die Statuten der Vereinigung dem neuen Mitglied ausgehändigt.

* Die Erdarbeiten für Hausanschlüsse unter a), b) und c) auf dem Privatgrundstück sind zu Lasten der Mitglieder. Dies gilt ebenfalls für die Nebenanschlüsse im Innern des Wohnkomplexes. Die Lieferung und das Verlegen der Anschlusskabel auf dem Privatgrundstück bis zum Anschlusskopf sind zu Lasten der Vereinigung.

* Selbständig ausgeführte Anschlüsse, die nicht vom Verwaltungsrat genehmigt sind, werden auf Kosten des Nutznießers entfernt und können den Ausschluss aus der Vereinigung zur Folge haben.

Art. 9. Ausschluss aus der Vereinigung

Handelt ein Mitglied den allgemeinen Interessen der Vereinigung zuwider, d.h. verstößt es gegen die Bestimmungen der Satzungen oder der Regeln, oder kommt das Mitglied trotz einer 3. Zahlungsaufforderung dieser nicht nach, so kann das Mitglied provisorisch aus der Vereinigung ausgeschlossen werden. Der endgültige Beschluss über den Ausschluss obliegt der Verwaltungsrat.

Bei Ausscheiden oder Ausschluss aus der Vereinigung wird der Anschluss an die Gemeinschaftsantenne abgetrennt.

Art. 10. Verwaltungsrat

Der Verwaltungsrat besteht aus 10 Mitgliedern, welche von der Generalversammlung für die Dauer von drei Jahren gewählt werden.

Art. 11. Befugnisse und Pflichten des Verwaltungsrates

1. Die Rechte und Pflichten des Verwaltungsrates sind durch die gesetzlichen Bestimmungen geregelt.

Die Vereinigung ist rechtsverbindlich verpflichtet, dass die Urkunden die Unterschrift des Präsidenten und eines Mitgliedes des Verwaltungsrates oder die Unterschrift des Stellvertreters des Präsidenten und eines Mitgliedes des Verwaltungsrates tragen.

2. Aus seiner Mitte erwählt der Verwaltungsrat den Präsidenten und den Vizepräsidenten, den Sekretär und den Kassierer. Der Verwaltungsrat kann alle Rechtsgeschäfte abschließen und vornehmen, dies im Rahmen des Gegenstandes der Vereinigung, falls die Satzung keine gegenteiligen Bestimmungen enthält.

3. Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Präsidenten oder der Mehrheit des Verwaltungsrates so oft zusammen, wie es die Interessen der Vereinigung verlangen. Alle Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen, wobei die Stimme des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist. Der Verwaltungsrat kann gültige Beschlüsse fassen, falls die Hälfte der Mitglieder an der Sitzung teilnehmen.

Art. 12. Generalversammlung

1. Die Generalversammlung findet jährlich in den vier ersten Monaten des Jahres statt, wo die Jahresabrechnung und der Haushaltsplan des kommenden Jahres zur Genehmigung vorgelegt werden. Die von der vorherigen Mitgliederversammlung bezeichneten zwei Kassenrevisoren unterbreiten den Mitgliedern ihren Bericht. Die jährliche Generalversammlung berät über die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.

2. Alle 3 Jahre, schreitet die Generalversammlung zur Wahl des Verwaltungsrates. Bei Stimmgleichheit entscheidet das Los. Bei Austritt oder Ableben eines Verwaltungsratsmitgliedes wird in der darauf folgenden ordentlichen Generalversammlung zur Wahl eines Ersatzmitgliedes geschritten, welches die Mandatsdauer seines Vorgängers zu Ende führt.

3. Für das Abhalten und die Befugnisse der Generalversammlung gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

4. Unbeschadet der gesetzlichen Bestimmungen wird die Generalversammlung vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates einberufen oder von der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder. Die Einberufung erfolgt durch einfachen Brief.

5. Ferner obliegt es der Generalversammlung gegebenenfalls neue Réglemente zu genehmigen oder abzulehnen. Die diesbezüglichen Projekte werden vom Verwaltungsrat ausgearbeitet.

6. Die Beschlüsse der Generalversammlung sowie der Text des oder der Réglemente kann auf Anfrage beim Verwaltungsrat zu jeder Zeit von den Mitgliedern oder auch von Drittpersonen eingesehen werden.

7. Mitglieder, die nicht an der Generalversammlung teilnehmen, können sich durch andere Mitglieder vertreten lassen, dies aufgrund einer Vollmacht.

Art. 13. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 14. Satzungsänderung

Für die Satzungsänderungen finden die gesetzlichen Bestimmungen Anwendung.

Art. 15. Verwendung des Liquidationsvermögens

Das bei der Auflösung der Vereinigung vorhandene Vermögen wird, nach Abzug aller Schulden, der Gemeinde Wilwerwiltz zur Verfügung gestellt.

Für alle an diesen Statuten nicht besonders vorgesehenen Punkte gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 und das innere Reglement.

Wilwerwiltz, den 31. August 2004.

B. Allard / L. Scharll / A. Chevallier / H. Hengesch / J. Bredimus / M. Chevallier / Ch. Fretz / C. Hulsbosch / C. Schmit / R. Thies

Präsident / Vize-Präsident / Sekretär / Kassierer / Vorstandsmitglied / Vorstandsmitglied / Vorstandsmitglied / Vorstandsmitglied / Vorstandsmitglied / Vorstandsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03885. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 17 mars 2005.

M. Weinandy.

(901030.3/238/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

**TELE-ANTENNE DE LA COMMUNE DE WILWERWILTZ, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. A.C.W./E., ANTENNE COLLECTIVE WILWERWILTZ/ENSCHERANGE, A.s.b.l.).**

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, Centre Communal.
R. C. Luxembourg F 989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 17 mars 2005.

M. Weinandy.

(901031.3/238/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Luxembourg B 107.117.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.
Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. La société anonyme BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Îlot du Château, ici représentée par un administrateur:

- la société FIDUCIAIRE ARBO S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 97.573, elle-même représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Marcel Bormann, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz et

- Monsieur Patrick Servais, licencié en droit, demeurant à Bastogne (Belgique).

2. La société anonyme FIDUCIAIRE ARBO S.A., préqualifiée, ici représentée comme prèdit.

Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet:

la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,00 EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il se sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de mai chaque année à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année Sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., susmentionnée, quatre-vingt-dix-neuf actions.....	99
2.- La société anonyme FIDUCIAIRE ARBO S.A, susmentionnée, une action.....	1
Total: cent actions.....	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) la société FIDUCIAIRE ARBO S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 97.573,
 - b) la société anonyme BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, non encore inscrite au Registre du commerce et des sociétés,
 - c) la société anonyme LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 37.917.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société FIDOM, S.à r.l., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, bureau 34, inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 5.587.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
- 5) Le siège social est fixé à Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Îlot du Château.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bormann, P. Servais, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 24 mars 2005, vol. 319, fol. 33, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 avril 2005.

A. Holtz.

(901301.3/2724/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2005.

MAX BULK CARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R. C. Luxembourg B 96.704.

Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2005

Le vendredi 18 mars 2005, à 14 heures, les actionnaires de MAX BULK CARGO S.A. ont tenu une assemblée générale extraordinaire au siège social sis à L-9991 Weiswampach.

Une feuille de présence est élargée par les actionnaires à leur entrée en séance.

Monsieur Roland Jost, Président du conseil d'administration, demeurant route de Malmedy, 12 à B-4970 Stavelot est élu Président de l'Assemblée.

Monsieur Mario Reiff, administrateur-délégué, demeurant à L-9753 Heinerscheid est appelé comme scrutateur.

Monsieur Michel Barata, représentant la S.A. UNITED KANGOROO TRACTORS, administrateur, est appelé à remplir le rôle de secrétaire.

Le bureau constate de la feuille de présences que tous les actionnaires, propriétaires de l'intégralité des actions qui jouissent du même nombre de voix, sont présents ou représentés. Tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoins, à toute publicité.

L'assemblée peut donc décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite le Président rappelle que les questions suivantes sont portées à l'ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Mario Reiff en tant qu'administrateur-délégué et administrateur;
2. Décharge de Monsieur Mario Reiff;
3. Nomination de la S.A. LUXEMBOURG TRADING CONSULTING COMPANY S.A. en tant qu'administrateur;
5. Transfert du siège d'exploitation.

Démission de Monsieur Mario Reiff en tant qu'administrateur-délégué et administrateur:

Mario Reiff donne sa démission en tant qu'administrateur-délégué de la société MAX BULK CARGO S.A. à dater du 18 mars 2005.

Il donne également sa démission en tant qu'administrateur de la société à dater du 18 mars 2003.

Décharge à Monsieur Mario Reiff:

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge complète et entière à Monsieur Mario Reiff pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur-délégué.

Nomination de la S.A. LUXEMBOURG TRADING CONSULTING COMPANY S.A. en tant qu'administrateur:

L'assemblée générale nomme, à l'unanimité, la S.A. LUXEMBOURG TRADING CONSULTING COMPANY S.A. en tant qu'administrateur de la société à dater du 18 mars 2005 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Transfert du siège d'exploitation:

L'assemblée décide, à l'unanimité, de transférer le siège d'exploitation sis à L-9764 Marnach, 21, Marburgerstrooss, à L-9991 Weiswampach, Maison 150, à dater du 18 mars 2005.

L'ordre du jour étant clôturé, la séance est levée à 14.30 heures après avoir dressé le présent procès-verbal, signé par les membres du bureau.

Mario Reiff, administrateur-délégué sortant.

Roland Jost, Président du Conseil d'administration.

UNITED KANGOROO TRACTORS S.A., administrateur, représentée par Michel Barata da Silva.

LUXEMBOURG TRADING CONSULTING COMPANY S.A., administrateur, représentée par Monsieur Roland Jost, administrateur entrant.

R. Jost / M. Reiff / U.K.T. S.A. / L.T.C.C. S.A.

Signature / Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2005, réf. DSO-BC00287. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901070.3/591/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 2005.

37271

A & T S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 91.738.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 16 juin 2004

Bureau

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de M. Alain Charlier, Président du conseil d'administration.
M. le président désigne comme secrétaire M. Vincent Charlier.

Composition de l'Assemblée

Sont présents:

- M. Alain Charlier, 25 actions.
- M. Thomas Charlier, 25 actions.
- M. Vincent Charlier, 25 actions.

Il en résulte que la totalité des actions est représentée.

Exposé du président

M. le président expose que:

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion.
- Lecture du rapport du commissaire.
- Approbation des comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2003.
- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- Nomination des administrateurs et du commissaire.
- Divers.

2. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi des convocations.

Constataion de la validité de l'Assemblée

Tous les faits exposés par M. le président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour:

1. M. le secrétaire donne lecture du rapport de gestion et de celui du commissaire.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

2. L'assemblée aborde l'examen des comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003; les comptes comprennent le bilan avant répartition et le compte de résultats. Elle approuve le bilan totalisant 103.149,44 EUR.

3. L'assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, donne décharge aux administrateurs de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

4. A l'unanimité, l'assemblée nomme au poste d'administrateur les personnes suivantes:

Vincent Charlier, gradué en comptabilité, 10, rue Savoyard à B-4052 Beaufays;

Thomas Charlier, licencié en histoire, 1M Cligneval à B-4960 Malmedy;

Alain Charlier, comptable, 1M Cligneval à B-4960 Malmedy.

Monsieur Alain Charlier est nommé administrateur-délégué.

Les mandats sont gratuits, ont une durée de 6 ans et viendront à échéance lors de l'assemblée générale de l'an 2010.

Le mandat du commissaire sortant, Madame Jacquet Marie-Paule, est renouvelé pour une durée de 6 ans.

La séance est levée à 18.30 heures.

M. le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2005, réf. DSO-BA00222. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901046.3/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

FINSTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 48.918.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01166, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028955.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

37272

POLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 23, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 106.435.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 15 février 2005 à 15.00 heures

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau gérant technique.
2. Détermination des pouvoirs du gérant.

Procès-verbal

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Barend Winston Schagen la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Birel, et comme scrutateur Mme Tania Neyens tous présents et ce acceptant.

Résolutions

1. L'assemblée nomme comme nouvelle gérante technique Madame Tania Neyens, née le 17 décembre 1973 à Luxembourg demeurant à 47B, rue Principale, L-8365 Hagen pour une durée illimitée.

2. L'assemblée autorise la gérante technique à engager la société par sa simple signature pour tous les actes dont la valeur est inférieure ou égale à 500 EUR (cinq cent euros). Pour tout acte supérieur à cette somme il faudra la signature conjointe de la gérante ensemble avec l'un des associés:

- M. Barend Winston Schagen;
- M. Carlo Birel;
- La S.A. GEFCO PARTICIPATIONS, avec siège social à Hesperange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 15 février 2005 à 15.00 heures

Liste de présence

Monsieur Barend Winston Schagen, demeurant à L-7970 Bissen, 20, rue Jean-Pierre Echer	50 parts, soit 50%	Signature
Monsieur Carlo Birel, demeurant à L-5620 Mondorf, 2, rue du Dr. Schmit	30 parts, soit 30%	Signature
La société GEFCO PARTICIPATIONS S.A. avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Wester, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le n° B 64.277	20 parts, soit 20%	Signature
Total	100 parts	100%

Fait à Luxembourg, le 15 février 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901096.2//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 2005.

EUROP ASSISTANCE, SOCIETE D'ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 13.855.

Les comptes annuels et le rapport du révidéur d'entreprses au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02114, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROP ASSISTANCE

SOCIETE D'ASSISTANCE S.A.

J.C. Stoos / M. Dell

Administrateur délégué / Président

(030598.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

KLENGE GARAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 63, rue de Bastogne.
R. C. Luxembourg B 97.078.

 —
DISSOLUTION

Le vingt-trois mars, l'an deux mille cinq.
Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Vlasto Zarkov, mécanicien, demeurant à L-7733 Colmar-Berg, 61A, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée KLENGE GARAGE, S.à r.l., avec siège social à L-9011 Ettelbruck, 63, rue de Bastogne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 97.078, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 8 mars 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C page 9563 de 1989 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'une décision de l'associé unique (conversion du capital en euros) du 2 janvier 2002 et dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 718 du 10 mai 2002.

II.- Le capital de la société est fixé à vingt-quatre mille sept cent cinquante (EUR 24.750,-) euros, représenté par neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées par le comparant.

Sur ce, le comparant a pris les résolutions suivantes:

- il a décidé de dissoudre et de liquider la société,
- il a déclaré que la société a cessé toutes ses activités depuis le 15 février 2002 et en conséquence il prononce sa dissolution,
- il déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'il répondra encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Zarkov, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 29 mars 2005, vol. 431, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 avril 2005.

U. Tholl.

(901294.3/232/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2005.

HONDSCLUB DIESGRÖNDCHEN USELDENG, A.s.b.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8705 Useldange, 9, Schiessberg.

H. R. Luxemburg F 1.023.

 —
STATUTEN
Gründungsvorstand

Präsident:	Lemmer Roland, Schiessberg 9, L-8705 Useldange	Unterschrift
Vizepräsident:	Gries Patricia, 47, rue de Medernach, L-7619 Larochette	Unterschrift
Sekretariat:	Mergen Elisabeth, 49, rue du Château, L-1329 Dommeldange	Unterschrift
Kasse:	Karger Marc, 152, Cité R. Schmitz, L-7381 Bofferdange	Unterschrift
Beisitzende:	Verhulst Rudi, Op der Delt, L-7597 Reckange/Mersch	Unterschrift
	Marth Liane, Pooshof N: 3, D-54636 Koosbüsch/Viesmannsdorf	Unterschrift
	Taschler Raymond, 52, rue de la Gare, L-4460 Belvaux	Unterschrift

Kapitel 1. Name und Sitz des Vereins

1. HONDSCLUB DIESGRÖNDCHEN USELDENG, A.s.b.l. ist die korrekte Bezeichnung des Vereins.
 2. Sitz des Vereins ist Useldingen in gleichnamiger Gemeinde: HONDSCLUB DIESGRÖNDCHEN USELDENG, A.s.b.l., Schiessberg 9, L-8705 Useldange.
 3. Ein wirtschaftlicher Zweck wird nicht verfolgt.
 4. Die Leistungen der Mitglieder sind ehrenamtlich.
- Ausgenommen sind die Begleichungen der Unkosten welche für Arbeiten im Bezug auf den Unterhalt von Vereinseigentum u. Veranstaltungen entstehen.
- Ausgenommen sind ebenfalls Unkostenbeiträge an den Trainer(in) welcher eventuell Vereinsmitglied ist.

Kapitel 2. Zweck des Vereins

Aufgaben des Vereins:

1. Angliederung (und Zusammenarbeit) an die U.C.H.L., die F.C.I.
2. Unterstützung des Tierschutzes von der Insel Kos.
3. Anbieten von Lesungen welche das Umfeld des Hundes betreffen.
4. Anbieten von Kursen wobei alle Rassen u. Promenadenmischungen willkommen sind.
5. Weitergeben von Informationen betreffs Züchtung, Abstammung, erbliche Abweichungen, An- und Verkauf, Aufzucht u. Erziehung, und die Jagd.

Kapitel 3. Neutralität des Vereins

1. Der Verein ist in jeder Beziehung neutral.
2. Politische, religiöse u. weltanschauliche Aktivitäten sind nicht zulässig.

Kapitel 4. Mitgliedschaft

1. Mitglieder oder dessen Familienmitglieder (Partner u. Kinder) werden aufgenommen, verbal oder schriftlich, bestätigt durch den Mitgliedsbeitrag.
2. Der Mitgliedsbeitrag gilt für ein Kalenderjahr.
3. Der Vorstand behält sich das Recht vor, neue Mitglieder abzulehnen.
4. Ehrenmitglieder können von der Generalversammlung in Stimmenmehrheit gewählt werden.

Kapitel 5. Rechte der Mitglieder

1. Jedes Mitglied hat das Recht jeder Zeit aus dem Verein auszutreten. Das Rücktrittsgesuch muss schriftlich an den Präsidenten gerichtet sein.
2. Nur die Mitglieder haben ein Stimmrecht welche seit mindestens 12 Monaten Mitglied sind, ausgenommen Gründungsjahr.
3. Das Stimmrecht u. die Mitgliedschaft sind persönlich und nicht übertragbar.
4. Familienmitglieder (ab 16 Jahren) haben volles Stimmrecht.
5. Mitglieder unter 16 Jahren haben kein Stimmrecht.
6. Mitglieder mit Wohnsitz im Ausland, welche selbst eine Zucht betreiben, haben kein Stimmrecht.
7. Mit seinem Eintritt verzichtet jedes Mitglied auf Schadenersatz gegenüber dem Verein und dessen Organen, die sich aus vom Verein organisierten Veranstaltungen ergeben könnten.
8. Spender sind willkommen haben aber kein Stimmrecht.

Kapitel 6. Ausschluss von Mitgliedern

1. Mitglieder welche auf irgendeine Weise, die Interessen des Vereins schädigen, können auf Betreiben des Vorstandes bei der nächsten Außer- oder ordentlichen Generalversammlung ausgeschlossen werden.
Hierzu sind zweidrittel Stimmenmehrheit nötig.
2. Automatischer Ausschluss von Mitgliedern erfolgt bei Nichtbezahlen der Beiträge. Letzter Termin für die Beiträge ist die jeweilige jährliche Generalversammlung.
3. Beim Ableben eines Mitglieds verfällt die Mitgliedschaft.
Die seiner Familienmitglieder bleibt für das laufende Geschäftsjahr bestehen.

Kapitel 7. Pflichten der Mitglieder

1. Jedes Mitglied verpflichtet sich die Statuten und internen Reglemente anzunehmen.

Kapitel 8. Beiträge und Spenden

1. Die Beitragshöhe wird von der Generalversammlung festgesetzt (20,- EUR).
2. Familienmitglieder (Partner u. Kinder ab 8 bis vollendetem 17tem Jahr) zahlen die Hälfte.
3. Die Beitragshöhe pro Mitglied darf 100,- EUR nicht übersteigen.
4. Spender sind willkommen haben aber kein Stimmrecht.

Generalversammlungen

Kapitel 9. Ausser- und ordentlichen Generalversammlung

1. Die Generalversammlung wird alljährlich vom Vorstand einberufen.
2. Die ausserordentliche Generalversammlung wird einberufen wenn:
 - a) Die Interessen des Vereins dies verlangen.
 - b) Ein Fünftel der stimmberechtigten Mitglieder des Vereins dies schriftlich dem Vorstand mitteilen.

Kapitel 10. Einladungen

1. Einladungen zur Generalversammlung müssen 14 Tage vorher verschickt werden, mittels einfachem Brief, die Tagesordnung muss hier aufgezählt werden.
2. Dies gilt auch für die ausserordentliche Generalversammlung.

Kapitel 11. Vorschläge zur Tagesordnung durch Mitglieder

1. Schriftliche Vorschläge, die von einem zwanzigsten Teil der Mitglieder unterschrieben sind, müssen auf die jeweilige Tagesordnung genommen werden.
2. Entscheidungen dürfen nur zu den erwähnten Punkten auf der Tagesordnung genommen werden.

Kapitel 12. Tagesordnung auf der Ausser- und ordentlichen Generalversammlung

1. Annahme der Anwesenheitsliste der stimmberechtigten Mitglieder.
2. Änderungen der Statuten oder der internen Reglemente.
3. Neuwahl des Vorstandes.
4. Annahme des Kassenberichtes.
5. Verschiedenes.
6. Auflösung des Vereins.

Kapitel 13. Modalitäten der Ausser- und ordentlichen Generalversammlung

1. Statutenänderungen sind nur möglich wenn diese auf der Einladung vermerkt wurden und wenn mindestens 2/3 der Mitglieder anwesend sind.
2. Falls nicht 2/3 der Mitglieder anwesend sind, wird eine zweite Ausser- oder ordentliche Generalversammlung einberufen. Bei dieser ist es dann egal wie viel Mitglieder anwesend sind, in diesem Fall wird die einfache Mehrheitsentscheidung der Homologation des Zivilgerichtes vorgelegt. Diese aussergewöhnliche Generalversammlung kann eine halbe Stunde nach der Generalversammlung angesetzt werden.
3. Allerdings, wenn die Änderungen Sinn und Zweck des Vereins betreffen welcher der sich der Verein gegründet hat, sind die Modalitäten wie folgt geändert:
 - 3.1. Die zweite Ausser- oder ordentliche Generalversammlung ist rechtsgültig wenn mindestens die Hälfte der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind.
 - 3.2. Entscheidungen sind rechtsgültig wenn mindestens 3/4 der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder dafür sind.
 - 3.3. Ausserdem muss die Entscheidung der Homologation des Zivilgerichtes vorgelegt werden.

Kapitel 14. Anträge für die Ausser- und ordentliche Generalversammlung

1. Die Vorschläge zur Tagesordnung u. andere Anträge werden den Mitgliedern mit der Einladung zugeschickt.

Vorstand

Kapitel 15. Der Vorstand

1. Der Vorstand wird von der Generalversammlung für 4 Jahren gewählt.
2. Die Mitglieder des Vorstandes werden durch Stimmenmehrheit von der Generalversammlung gewählt.
3. Der Vorstand setzt sich wie folgt zusammen:
 - 1) Dem Präsidenten:
 - a) Der Präsident allein vertritt den Verein nach Außen hin.
 - b) Er ist an die Entscheidungen des Vorstandes u. der Generalversammlungen gebunden.
 - c) Er leitet die Generalversammlungen u. die Vorstandssitzungen.
 - 2) Dem Vizepräsidenten:
Dieser ersetzt den abwesenden Präsidenten in dessen Funktionen.
 - 3) Dem Sekretär:
 - a) Er führt zusammen mit dem Kassierer die Mitgliederkartei.
 - b) Er ist zuständig für den anfallenden Schriftverkehr.
 - 4) Dem Kassierer:
 - a) Dieser verwaltet das Vereinsvermögen.
 - b) Führt Buch über Ein- u. Ausgaben.
 - c) Die Mitgliederkartei führt er zusammen mit dem Sekretär.
 - d) Er verwaltet die Preise u. Medaillen des Vereins.
 - e) Das Verfügen über das Guthaben bei Banken und Post als auch das Ausstellen von Zahlungsaufträgen, ist nur gültig, wenn die Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Geschäftsvorstandes (dies sind drei Personen) darunter steht.
 - f) Dies gilt für Beträge über 300,- EUR, von 0,- EUR bis 300,- EUR reicht die Unterschrift des Kassierers.
 - g) Bei Abwesenheit des Kassierers werden die Geldmittel zeitweilig durch den Präsidenten oder dem Sekretär verwaltet. Die Verfügung über Gutachten oder das Ausstellen von Zahlungsaufträgen ist nur erlaubt für das Zahlen von Rechnungen, die im Voraus durch den Vorstand oder dem Ausschuss akzeptiert sind.
 - h) Die Verwaltung von liquiden Mitteln untersteht dem Kassierer.
 - 5) Den Kassenrevisoren:
 - a) Diese kontrollieren die Kasse (aktiva u. passiva) vor jeder Generalversammlung u. erstatten dieser Bericht.
 - b) Die Kassenrevisoren sollten aus mindestens zwei Vereinsmitgliedern bestehen.
 - c) Es dürfen keine Vorstandsmitglieder als Kassenrevisoren eingesetzt werden.
 - 6) Den Beisitzenden:
Diesen werden andere nötige Aufgaben zuteil.
4. Die verschiedenen Funktionen werden intern vom Vorstand verteilt.
5. Ein Vorstandsmitglied darf mehrere Funktionen erfüllen, hiervon ausgenommen sind der Präsident u. der Vizepräsident.
6. Der Vorstand muss aus mindestens 3 Mitgliedern bestehen.
7. Der Vorstand behält sich das Recht vor, neue Mitglieder abzulehnen.

Kapitel 16. Vorstandssitzungen

1. Die Vorstandssitzungen werden vom Präsidenten einberufen.
2. Der Vorstand fasst seine Beschlüsse durch einfache Stimmenmehrheit.

3. Es müssen mindestens 2/3 der Vorstandsmitglieder anwesend sein.
4. Bei Stimmgleichheit zählt die Stimme des Präsidenten doppelt.

Kapitel 17. Aufgaben des Vorstandes

1. Der Vorstand verwaltet die Angelegenheiten und das Vermögen des Vereins.
2. Der Vorstand führt die Aufgaben aus, welche ihm von der Generalversammlung aufgetragen wurden, konform mit dem Kapitel 2: Zweck des Vereins.
3. Alle Entscheidungen sind der Generalversammlung zu berichten u. zu begründen.
4. Ausarbeiten des Budgetrahmens für das nächste Geschäftsjahr im Rahmen der finanziellen Möglichkeiten.
5. Ausarbeiten des Tätigkeitsberichtes des letzten Geschäftsjahres, für die Generalversammlung.
6. Anfertigen von Protokollen, welche vom Sekretär, dem Präsidenten oder einem anderen Vorstandsmitglied unterzeichnet werden müssen.
7. Ausarbeiten der Gebühren für die Kurse etc.
8. Organisieren von internen Veranstaltungen u. Ausflügen.

Kapitel 18. Prüfungen

1. Jeder Hundebesitzer kann beim Verein mit seinem Hund eine Begleithundeprüfung ablegen, dies als Nachweis dass der Hund so erzogen u. ausgebildet ist, dass er sich Zuhause u. in der Öffentlichkeit nicht störend, belästigend oder gefährdend verhält u. dass man sich mit ihm überall ohne Beanstandungen bewegen kann.

Kapitel 19. Auflösen des Vereins

1. Für das Auflösen des Vereins ist die Generalversammlung verantwortlich.
2. Bei Auflösung des Vereins wird das Netto-Restvermögen an eine Tierschutzorganisation übergehen welche dann bestimmt wird.

Kapitel 20. Verschiedenes

1. Für alle in diesen Statuten nicht erwähnten oder anders gelagerten Sachverhalte, entscheidet das Gesetz vom 21 April 1928 und das interne Reglement, welches von der Generalversammlung verabschiedet sein muss.

Den 2. Oktober 2004.

Der Vorstand

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 12 avril 2005, réf. DSO-BD00030. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901291.3/000/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2004.

WISLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 57.649.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 18 mars 2005 à 10:00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de EUROLEX MANAGEMENT S.A. en tant qu'Administrateur de la société est acceptée, avec effet immédiat;
- Les nominations de Monsieur Matthijs Bogers et de Monsieur Alain Noullet en tant qu'Administrateurs-délégués de la société, sont acceptées; leurs mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2010;
- La nomination de Monsieur Roel Schrijen, citoyen néerlandais, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société, est acceptée; son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2010;
- La composition du Conseil d'Administration est confirmée comme suit:

Administrateurs et Administrateurs-délégués:

Matthijs Bogers,
Alain Noullet,
Roel Schrijen.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

WISLEY S.A.

Représenté par M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028745.3/1084/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

EATON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.547.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2005

* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028741.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PETRECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 39.351.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 novembre 2004

1. Le mandat des gérants suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2004:

- M. Robert F.M. Adair, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1956 à Düsseldorf (Allemagne), demeurant à c/o Melrose Ressources plc, Exchange Tower, 7th Floor, 19 Canning Street, Edinburgh, EH3 8EG (Royaume Uni);

- M. David F. Archer, administrateur-délégué, né le 6 mai 1951 à Edinburgh (Royaume Uni), demeurant à c/o Melrose Ressources plc, Exchange Tower, 7th Floor, 19 Canning Street, Edinburgh EH3 8EG (Royaume Uni);

- M. Kelvin Hudson, réviseur d'entreprise, né le 12 avril 1961 à Chalfont St Peter (Royaume Uni), demeurant à c/o Saffrey Champness Management International Limited, P.O. Box 141, La Tonnelle House, Les banques, St Sampson, Guernese, GY1 3HS (Royaume Uni);

- Mme Dorjeta Georgiva-Angelova, administrateur de sociétés, né le 13 mars 1965 à Gorna Oriahoviza (Bulgarie), demeurant à c/o Petreco, S.à r.l., 32 Marko Balabanov Str., Varna (Bulgarie);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028742.3/280/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

EURO RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 42.294.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 mars 2005

L'Assemblée Générale du 17 mars 2005 décide de ratifier la cooptation de Monsieur Bernard Coucke comme Administrateur.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale du 17 mars 2005 renomme ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour la société EURO RE

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

(029797.3/682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

LUX VALENTINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 62.764.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg
le 15 mars 2005 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les mandats de Monsieur Silvio Cipolotti, Monsieur Luca Coin, Monsieur Alain Noullet, Monsieur Matthijs Bogers et EUROLEX MANAGEMENT S.A. en tant qu'Administrateurs de la société sont reconduits pour une période de 6 ans;
- Le mandat de EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., en tant que Commissaire est reconduit pour une période de 6 ans;
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2011.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

LUX VALENTINO S.A.

Représenté par A. Noullet

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028744.3/1084/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

BBG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 102.951.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 8 mars 2005 à 17:30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission d'EUROLEX MANAGEMENT S.A., en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
- M. Rafael Galicot, né le 29 mars 1968 en Californie, Etats-unis d'Amérique, homme d'affaires, résidant à 2916 Gate Five Place, Chula Vista, CA 91914, Etats-unis d'Amérique, a été nommé Gérant de la société pour une durée indéterminée;
- M. Gregorio Galicot, né le 16 juin 1972 en Californie, Etats-unis d'Amérique, homme d'affaires, résidant à 2155 Via Sinalda, La Jolla, CA 92037, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé Gérant de la société pour une durée indéterminée;
- La société PROSERVICES MANAGEMENT, S.à r.l., R.C. Luxembourg 105.263, avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, a été nommé Gérant de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

BBG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l.

Par PROSERVICES MANAGEMENT, S.à r.l.

Manager

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028746.3/1084/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

HONG SHEN DA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 92, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.746.

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2005

L'an deux mille cinq, le sept avril.

Madame Honglian Wang, commerçante, demeurant à L-7540 Rollingen, 91, rue de Luxembourg,
Monsieur Yunsheng Chen, commerçant, demeurant à L-7540 Rollingen, 91, rue de Luxembourg,
les deux associés décident que:

la société à responsabilité limitée HONG SHEN DA, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numero B 87.746, modifie son siège social à L-7540 Rollingen, 92, rue de Luxembourg.

Rollingen, le 7 avril 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01409. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029480.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

**RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY, Société Anonyme.
(Maison mère: RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA S.p.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.154.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA S.p.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(028754.3/528/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SURAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.385.

Extract of the minutes the Annual General Meeting held on 4th May 2004 at the registered office

The meeting decided to reappoint the directors for a new statutory term expiring at the date of the annual general meeting to be held in 2010. The present directors are:

- Mr Renda Butler, engineer, residing in Bowdon, Georgia 30108 (USA);
- Mr Alfredo Rivière, engineer, residing in Caracas, Venezuela;
- Mr Carlos Rivière, engineer, residing in Caracas, Venezuela.

The meeting decided to reappoint the auditor, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. for a new statutory term expiring at the date of the annual general meeting to be held in 2010.

French translation - traduction en français:

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue extraordinairement en date du 4 mai 2004 au siège social

L'Assemblée décide de réélire les administrateurs pour une nouvelle période statutaire arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010. Les administrateurs sont:

- M. Renda Butler, ingénieur, demeurant à Bowdon, Georgia 30108 (USA);
- M. Alfredo Rivière, ingénieur, demeurant à Caracas, Venezuela;
- M. Carlos Rivière, ingénieur, demeurant à Caracas, Venezuela.

L'Assemblée décide de réélire le commissaire aux comptes, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. pour une nouvelle période statutaire arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Signatures

Directors/Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028823.3/806/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SANPAOLO AM LUXEMBOURG S.A., SANPAOLO IMI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 28.536.

Extraits de résolutions du Conseil d'Administration du 22 février 2005 et de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mars 2005

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2005 la résolution suivante:

Première résolution

Dans le cadre de la révision des comptes du fonds SANPAOLO INTERNATIONAL FUND, le Conseil d'Administration renouvelle, pour une durée de 1 (un) an, le mandat de Réviseur d'Entreprises à la Société PricewaterhouseCoopers (Luxembourg) pour l'exercice 2005 suivant sa proposition d'honoraire datée du 21 février 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mars 2005 la résolution suivante:

Deuxième résolution

Dans le cadre de la révision des comptes, de la Société, le Conseil d'Administration renouvelle, pour une durée de 1 (un) an, le mandat de Réviseur d'Entreprises à la Société PricewaterhouseCoopers (Luxembourg) pour l'exercice 2005 suivant sa proposition d'honoraire datée du 21 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

SANPAOLO AM LUXEMBOURG S.A.

La Direction Générale

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028763.3/4287/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SANPAOLO AM LUXEMBOURG S.A., SANPAOLO IMI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 28.536.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2005 que le Conseil d'Administration, suite aux différentes modifications apportées dans la structure de l'organigramme, a pris acte de la nomination de Monsieur Thierry Collard en qualité de Directeur du Service des Opérations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

SANPAOLO AM LUXEMBOURG S.A.

La Direction Générale

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028765.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SANPAOLO AM LUXEMBOURG S.A., SANPAOLO IMI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 28.536.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANPAOLO AM LUXEMBOURG S.A.

La Direction Générale

Signature

(028788.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

EVERSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 85.059.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 3 janvier 2005, et actant la démission de l'administrateur Madame Tania Fernandes, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

* Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

* Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

* Madame Amina Badre Din Gzenay Pedrosa, née le 18 mars 1973 à E-Madrid, demeurant à L-1319 Luxembourg, 29, rue Léandre Lacroix, administrateur-délégué, chargée de la gestion journalière et qui peut engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028836.3/1051/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

TBA TRUST BOARD ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 101.896.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société TBA TRUST BOARD ASSOCIATES S.A. qui s'est tenue en date du 24 mars 2005 au siège social que:

Monsieur Marcel Krier ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant professionnellement à 13, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco.

La ratification de la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge nommé en remplacement de Monsieur Marcel Krier ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Marcel Krier seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028825.3/806/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

TOMKA INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, Maison Cravatte.
R. C. Luxembourg B 93.327.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 3 janvier 2005, et actant la démission de l'administrateur Madame Tania Fernandes, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

* Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

* Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

* Monsieur Jean-Pierre Vaghi, né le 1^{er} octobre 1950 à F-Condom, demeurant à L-1319 Luxembourg, 29, rue Léandre Lacroix, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028838.3/1051/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

M.C & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 85.243.

EXTRAIT

Avec effet immédiat, la société anonyme FIDEI S.A, ayant son siège social au 560, rue Neudorf L-2220 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de la Société Anonyme M.C & PARTNERS S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Messieurs Bruno Beernaerts et David de Marco, ont donné leur démission tant qu'administrateurs de la société, avec effet immédiat.

En outre, la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., a donné sa démission en tant que commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEI S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029402.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

37282

HASA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 85.041.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 3 janvier 2005, et actant la démission de l'administrateur Madame Tania Fernandes, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- * Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,
 - * Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,
 - * Monsieur Jean-Pierre Vaghi, né le 1^{er} octobre 1950 à F-Condom, demeurant à L-1319 Luxembourg, 29, rue Léandre Lacroix, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière et qui peut engager la société par sa seule signature.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028839.3/1051/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

HAGARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 85.042.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 3 janvier 2005, et actant la démission de l'administrateur Madame Tania Fernandes, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- * Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,
 - * Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,
 - * Monsieur Jean-Pierre Vaghi, né le 1^{er} octobre 1950 à F-Condom, demeurant à L-1319 Luxembourg, 29, rue Léandre Lacroix, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière et qui peut engager la société par sa seule signature.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028842.3/1051/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

INVEST IN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 78.360.

—
Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement

Le 26 janvier 2005.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme INVEST IN LUXEMBOURG S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 78.360.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Gilles Malhomme, administrateur de sociétés, né le 9 septembre 1964 à Mont-Saint-Martin (France) demeurant professionnellement à Luxembourg.

Qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Claude Prat, employé privé, né le 26 août 1947 à Toulouse (France) demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Marchiori Vanessa née le 13 novembre 1983 à Villeneuve sur Lot (France) demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau constate:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

2. Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission des administrateurs.
2. Nominations d'un nouvel administrateur.
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.
4. Nomination d'un commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission des sociétés E-VENTURES, COVENTRY CONSULTING S.A. et KENYON MANAGEMENT S.A. de leurs fonctions d'administrateurs à compter de ce jour et leur donne quitus pour leur gestion jusqu'à ce jour.

COVENTRY CONSULTING S.A. démissionne également de ses fonctions de la gestion journalière.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer administrateur:

Mademoiselle Marchiori Vanessa née le 13 novembre 1983 à Villeneuve sur Lot (France) demeurant 26, rue Principale, L-8814 Rambrouch-Bigonville.

Mademoiselle Marchiori Sandra née le 22 décembre 1984 à Villeneuve sur Lot (France) demeurant 26, rue Principale, L-8814 Rambrouch-Bigonville.

La société le EXCELIANCE S.A., demeurant 310 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, représentée par son administrateur Gilles Malhomme.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de M. François David, expert comptable, réviseur d'entreprises, demeurant 104, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer commissaire aux comptes:

La société le COMITIUM INTERNATIONAL S.A., demeurant 3, rue Simmer, L-2538 Luxembourg, représentée par un de ses administrateurs-délégués Jonathan Beggato.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00326. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021720.3/1091/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

EUROPEAN MEDIA VENTURES S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 46.560,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 75.524.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire datée du 15 mars 2005 que:

1. La démission de Monsieur Dirk C. Oppelaar est accordée avec effet rétroactif au 25 novembre 2003;

2. M. Bart Zech est élu nouvel administrateur de la société avec effet rétroactif au 25 novembre 2003. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009;

3. Le mandat des Administrateurs actuels, M. Peter E. Gerwe, M. George Collins, M. Jan Obrman, et M. John Healy, est renouvelé pour une période de quatre ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009;

4. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, la société ELPERS & CO REVISEURS d'ENTREPRISES, S.à r.l. est renouvelé pour une période de quatre ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028923.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

37284

AEROTRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 28.091.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00464, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(028982.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

AEROTRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 28.091.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00466, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(028983.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

AEROTRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 28.091.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00467, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(028989.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

OPTIDENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 83.912.

—
ANTEILSKAUFVERTRAG

Zwischen den Unterzeichneten:

1. Der Aktiengesellschaft CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves

hier vertreten durch:

a) Herr Roland Ebsen, delegiertes Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft zu L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel, nachstehend «Verkäufer» genannt

und

2. Herr Eduard Schenten, Zahntechnikermeister, wohnhaft zu D-66706 Perl, Quirinusstrasse 12 nachstehend «Käufer» genannt

wurde folgendes vereinbart:

Der Verkäufer tritt hiermit 1 Anteil der GmbH OPTIDENT, S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen an den Käufer ab.

Der Verkauf findet statt zum Preise von Euro 125,-, Summe welche dem Verkäufer ausgehändigt worden ist, worüber Quittung.

Der Käufer kommt ab sofort in den Genuß aller mit den Anteilen verbundenen Rechte.

In doppelter Ausführung gefertigt und unterzeichnet zu Wasserbillig, den 3. Januar 2005.

CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A. / E. Schenten

Der Verkäufer / Der Käufer

R. Ebsen / -

delegiertes Verwaltungsratsmitglied / -

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01408. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028851.3/745/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

OPTIDENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 83.912.

—
ANTEILSKAUFVERTRAG

Zwischen den Unterzeichneten:

1. Der Aktiengesellschaft MUSEL-DENTAL S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue hier vertreten durch:

a) Frau Elke Mayer, Geschäftsführerin und Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft zu D-54329 Konz, Valdenaire-Ring 158 und

b) Herrn Paul Mayer, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft zu D-54329 Konz, Valdenaire-Ring 158

nachstehend «Verkäufer» genannt

und

2. Frau Marie-Rose Schenten, Angestellte, wohnhaft zu D-66706 Perl, Quirinustrasse 12 nachstehend «Käufer» genannt

wurde folgendes vereinbart:

Der Verkäufer tritt hiermit 99 Anteile der GmbH OPTIDENT, S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen an den Käufer ab.

Der Verkauf findet statt zum Preise von Euro 12.375,-, Summe welche dem Verkäufer ausgehändigt worden ist, worüber Quittung.

Der Käufer kommt ab sofort in den Genuß aller mit den Anteilen verbundenen Rechte.

In doppelter Ausführung gefertigt und unterzeichnet zu Wasserbillig, den 3. Januar 2005.

MUSEL-DENTAL S.A. / M.-R. Schenten

Der Verkäufer / Der Käufer

E. Mayer / P. Mayer / -

Geschäftsführerin / Verwaltungsratsmitglied / -

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01410. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028853.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**INDESIT COMPANY FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. MERLONI FINANCIAL SERVICES S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxemburg B 46.416.

—
RECTIFICATIF

Erratum à l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 janvier 2005.

Une erreur s'est glissée dans la modification au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 29 mars 2005, référence: LSO-BC06077, en voie de publication: le texte à publier aurait dû être celui-ci:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Umberto Vallarino, administrateur de sociétés, demeurant à Manno (CH), président;

Marco Marini, administrateur de sociétés, demeurant à Peterborough (UK), administrateur;

Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

KPMG AUDIT 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDESIT COMPANY FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029083.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

AEROTRADING INSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 56.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00470, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(028994.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

M.A.N.I. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.182.

Les états financiers annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01218, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(029000.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital,
(anc. ALLIANZ DRESDNER GLOBAL STRATEGIES FUND).**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 71.182.

Der Rechenschaftsbericht zum 30. September 2004 des ALLIANZ DRESDNER GLOBAL STRATEGIES FUND eingetragen in Luxemburg am 23. März 2005, réf. LSO-BC05169, wurde am 8. April 2005 beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, 15. März 2005.

ALLIANZ DRESDNER GLOBAL STRATEGIES FUND

Unterschriften

(029002.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PB CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 96.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00809, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mois d'avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(029116.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PB CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 96.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00814, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mois d'avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(029122.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 49.621.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01078, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A.

A. Birget / M. Lauer

Administrateur / Président

(029010.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

AUDIOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.301.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01083, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUDIOLUX S.A.

A. Huberty / F. Tesch

Administrateur / Président

(029017.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LE FOYER-ARAG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 32.719.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER-ARAG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

A. Lamberty / M. Lauer

Administrateur-délégué / Président

(029018.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

REAL ESTATE EUROPE (JB) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.965.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(029150.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

REAL ESTATE EUROPE (JB) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.965.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00816, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(029148.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SIGMA POOL A.G., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 mars 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2005:

* Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

* Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

* Monsieur Guy Hornick, Expert comptable, demeurant à professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2005:

* H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029039.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SIGMA POOL A.G., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.843.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(029035.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PRESIDENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 86.722.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 mars 2005, enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2005, volume 531, folio 20, case 9:

I. - Que la société anonyme PRESIDENT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 86.722, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 979 du 27 juin 2002.

II.- Que le comparant est le seul et unique actionnaire de ladite société.

III.- Que le comparant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme PRESIDENT INTERNATIONAL S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

V.- Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2005.

J. Seckler

Notaire

(029075.4/231/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

ODD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.014.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00825, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(029152.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

ODD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.014.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00823, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(029151.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

ODD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.014.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00822, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(029153.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

ODD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.014.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00820, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(029154.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LUXLITE, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Luxembourg, 132A, route d'Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 35.694.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

Signature

(029596.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

CF FUKOKU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 105.464.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2005

Le conseil d'administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes par voie circulaire:

1. Il est décidé de nommer Monsieur Pierfederico Cancarini comme «administrateur-délégué», agissant individuellement, concernant la gestion journalière de la société;
2. Il est décidé de nommer Monsieur Dario Fumagalli comme Mandataire spécial de la société avec les plus larges pouvoirs pour opérer individuellement sur le compte bancaire de la société ouvert auprès de BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., Luxembourg;
3. Il est décidé de conférer à Monsieur Fuminori Kojima les plus larges pouvoirs pour agir individuellement et signer au nom et pour le compte de la société tous contrats de prêt à conclure avec CF GOMMA S.p.A.

Le 3 janvier 2005.

Pour extrait certifié sincère et conforme

F. Kojima / P. Cancarini

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029216.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

PROLUXRAIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.664.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour PROLUXRAIL HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(028974.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PROLUXRAIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.664.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour PROLUXRAIL HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(028970.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PROLUXRAIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.664.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05501, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour PROLUXRAIL HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(028968.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PROLUXRAIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.664.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05502, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour PROLUXRAIL HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(028966.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LUXIVER, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.301.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(029219.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

LUXIVER, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Marcial Francisco Gomez Sequeira, médecin, demeurant 12, Camino de la Fuente, E-28100 Alcobendas, Madrid, Président;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029218.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

STARBUILD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.198.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

STARBUILD HOLDING S.A.

V. Arno' / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(029783.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 83.289.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 31 janvier 2005 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Messieurs Hans-Jürgen Löckener, Jonathan Carey, Patrick Zurtrassen, Garth Lorimer Turner, Marcus Nagel et Maître Jacques Elvinger pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006.
2. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Monday 31 January 2005 adopted the following decisions:

1. The meeting re-elected Messrs Hans-Jürgen Löckener, Jonathan Carey, Patrick Zurtrassen, Garth Lorimer Turner, Marcus Nagel and M^e Jacques Elvinger for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2006.
2. The meeting re-elected ERNST & YOUNG as Auditor of the Fund for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2006.

For THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01113. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029248.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

24 SPORT VILLAGE - SOCIETA IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 84.439.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2005

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 mars 2005, a décidé:

- d'accepter la démission de M. Dominique Robyns (Administrateur de classe B) et de M. Gérard Becquer (Administrateur de classe B) de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- de nommer en tant que nouveaux administrateurs de classe B, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010 les personnes suivantes:
 - * Madame Romaine Scheifer-Gillen, Employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
 - * Madame Marie Fiore Ries-Bonani, Employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- de renouveler les mandats de Monsieur Umberto Quintavalle et de Monsieur Enrico Cerruti, administrateurs de classe A jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009;
- de nommer Monsieur Patrick Harion, Sous-Directeur de Banque, avec adresse professionnelle au 51, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société EUROFID, S.à r.l. pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009;
- de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 51, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL, Société Anonyme
Le Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029254.3/984/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

ATOMO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.035.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 30 mars 2005 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a élu M. Andrea Tirella, et a réélu Messieurs Nicola Bravetti, Jean-Jacques Shrämli et Madame Anna Cella Gavioli aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006.
2. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour ATOMO

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Wednesday 30 March 2005 adopted the following decisions:

1. The meeting resolved to elect Mr Andrea Tirelli, and to re-elect Messrs Nicola Bravetti, Jean-Jacques Schrämli and Mrs Anna Cella Gavioli as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2006.
2. The meeting re-elected ERNST & YOUNG as Auditor of the Fund for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2006.

For ATOMO

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01098. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029251.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

F.D.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 61.339.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2005

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 2005, a décidé:

- d'accepter la démission de M. Dominique Robyns (Administrateur de classe B) et de M. Gérard Becquer (Administrateur de classe B) de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- de nommer en tant que nouveaux administrateurs de classe B, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010 les personnes suivantes:
 - * Monsieur Alexis de Bernardi, Employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
 - * Monsieur Vincenzo Arno, Maître en droit, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- de renouveler le mandat de Monsieur Umberto Quintavalle, Dirigeant d'entreprises, administrateur de classe A jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009;
- de nommer Monsieur Patrick Harion, Sous-Directeur de Banque, avec adresse professionnelle au 51, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société EUROFID, S.à r.l. pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009;
- de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 51, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL, Société Anonyme

Le Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029261.3/984/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

37294

BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.669.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 18 mars 2005 a adopté les décisions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Jean-Claude Stoffel, Edward Remington-Hobbs, Jacques Elvinger, Ronald Watt et Evi C. Vogel comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.
2. L'assemblée a réélu KPMG AUDIT à la fonction de réviseur de BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A. pour la période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de 2006.

Pour BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A.
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Friday 18 March 2005 adopted the following decisions:

1. The meeting re-elected Jean-Claude Stoffel, Edward Remington-Hobbs, Jacques Elvinger, Ronald Watt and Evi C. Vogel as Directors for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2006.
2. The meeting re-elected KPMG AUDIT as Auditor of BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A. for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2006.

For BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A.
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01097. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029258.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

GARTMORE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.949.

—
EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Thursday 10 March 2005 adopted the following decisions:

1. The meeting resolved to elect Messrs Paul Feeney, Christopher Samuel, to elect Messrs Peter Pearson, Giles Weaver, Christopher Spencer and Ulrich Hocker subject to the formal approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier and to re-elect Messrs Martin Dryden, Adam Uszpolewicz, Quintin Price and Me Claude Niedner as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2006.
2. The meeting re-elected PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Statutory Auditors of the Fund for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2006.

For GARTMORE SICAV
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01081. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029285.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

DIE KÜCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 8, rue du Ruisseau.
R. C. Luxembourg B 91.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00500, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour DIE KÜCHE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

(029677.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

F.D.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 61.340.

—
Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mars 2005

- L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 2005, a décidé:
- d'accepter la démission de M. Dominique Robyns (Administrateur de classe A) de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
 - de nommer en tant que nouvel administrateur de classe A, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010 Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
 - de renouveler les mandats de Monsieur Umberto Quintavalle et de Madame Gabriella Attardi, administrateurs de classe B jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.
 - de nommer Monsieur Patrick Harion, Sous-Directeur de Banque, avec adresse professionnelle au 51, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la société EUROFID, S.à r.l. pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.
 - de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 51, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029263.3/984/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

EXECUTIVE COACHING AND TRAINING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 11, rue Tony et Charles Hansen.

R. C. Luxembourg B 107.056.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Antje Groet, demeurant à L-7473 Schoenfels, 11, rue Tony et Charles Hansen, ici représentée par Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 10 mars 2005, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la formation, le coaching et le conseil en communication. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de EXECUTIVE COACHING AND TRAINING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schoenfels.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1. Madame Antje Groet, prédite	100 parts
Total	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cent soixante-dix euros (870,- EUR). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée: Madame Antje Groet, prédite.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de sa gérante.

2. Le siège social est établi à L-7473 Schoenfels, 11, rue Tony et Charles Hansen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Livoir, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2005, vol. 906, fol. 31, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2005.

A. Biel.

(029270.3/203/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.